

République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Pamiers  
CAMON - Commune

## Procès verbal

Le vendredi 05 avril 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Sylvie CZECHOTKA.

Secrétaire de la séance : Julien MERLOS

**Présents** : Sylvie CZECHOTKA, Balder DE MOYER, Ramon PALME, Julien MERLOS, Mathieu MILANESE, Marianne ROQUES

**Représentés** : Jean Paul DE SOUSA TANCHAO représenté par Sylvie CZECHOTKA

**Absents et excusés** : Claude DUMONS, Sylvain DUMONS, Michel LEDANSEUR

### Ordre du jour :

- 1- Approbation Procès verbal séance du 1er mars 2024
- 2- Vote des Taxes Locales 2024
- 3- Subventions Aux Associations 2024
- 4- Vote du Budget Principal 2024
- 5- Vote du Budget Service Eau et Assainissement 2024
- 6- Création Emploi Permanent
- 7- Travaux Horloge : Plan de financement
- 8- Création Emploi non permanent Accroissement temporaire d Activité
- 9- Informations et Questions Diverses

### Délibérations du conseil :

#### Travaux Horloge (N° DE\_2024\_016)

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que l'horloge ne fonctionne plus correctement. Elle est à l'arrêt depuis quelques mois car l'ensemble du fronton de l' horloge a bougé entraînant la barre d'accier supportant la cloche.

L'entreprise Bodet nous a transmis un devis préconisant le le changement des barres en acier supportant la cloche par un joug en chêne avec brides forgées.

Le montant du devis de la prestation s'élève à **6026.28€ TTC**

En amont, il faut réaliser des travaux de consolidation de la maçonnerie.

L'entreprise CORREA nous a transmis un devis pour la sécurisation du fronton de la porte de l'horloge.

Le montant de la prestation s'élève à **6 343.62€ TTC**

Mme la Maire rappelle que la population est attachée aux repaires dans le temps que permet cette horloge.

Mme la Maire précise qu'il est important de maintenir la présence d'une horloge fonctionnelle indiquant

l'heure visuellement et de façon sonore par ton tintement.

Mme la Maire propose de réaliser les travaux et demander des subventions auprès des organismes publics intervenant dans ce genre de chantier

Mme la Maire propose le plan de financement suivant:

Considérant les devis établis pour l'ensemble des travaux à réaliser

CORREA: Sécurisation du fronton de la porte de l'horloge

Montant HT : 5 286,35€

Montant TVA: 1 057,27€

Montant TTC: 6 343,62€

BODET: Mouton cloches des heures

Montant HT : 5 021,90€

Montant TVA: 1 004,38€

Montant TTC: 6 026,28€

**Soit un montant total:**

**HT: 10 308.25€**

**TVA: 2 061.65€**

**TTC: 12 369.90€**

#### **Plan de financement-Demande de subventions**

FDAL 2025.....25%.....montant : 2 577.06€

DETR 2025.....30%.....montant : 3 092.47€

DRAC 2025.....15%.....montant : 1 546.24€

**Montant total des subventions : 7 215.77€**

**Autofinancement 30% du montant HT : 3 092.48€ +TVA 2 061.65€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** les devis de l'entreprise BODET et de l'entreprise CORREA pour un montant total TTC de 12 369.90€

**approuvent** le plan de financement tel que présenté

**autorisent** Mme la Maire à signer tout document nécessaire

**chargent** Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires concernant la globalité du dossier

**Délibération DE\_2024\_16: adoptée**

#### **Subventions aux associations 2024 (N° DE\_2024\_012)**

Dans le cadre du budget 20234, Madame La Maire propose d'attribuer des subventions aux associations d'après le tableau ci-dessous. Elle précise que chacune d'elle doit obligatoirement donner le bilan financier de l'année écoulée accompagné d'un RIB pour que la subvention soit versée

**Comité des Fêtes de Camon : 1 500.00 €**

Grande Rue -09500 Camon

Mathieu MILANESE, Président sort de la salle pour le vote de cette subvention

POUR: 6 CONTRE:0 ABSTENTION :0

**Ostal per Totis (Fête des Roses) : 500.00 €**

8 rue Georges d'Armagnac 09500 Camon

POUR: 7 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

**Association de Chasse agréée: 200.00 €**

ACCA - La Besse 09500 Camon

POUR : 7 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

**Coopérative scolaire Camon (OCCE): 300,00 €**

Ecole 09500 Camon

POUR : 7 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

**Assoc Agréée de Pêche et protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) :100.00 €**

3 Chemin St Roch 09600 Aigues Vives

POUR : 7 CONTRE:0 ABSTENTION:0

**Téléthon 2024: 50.00 €**

AMF

POUR: 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Association ATOUT FRUIT :100.00 €**

La Gare-ZA de la Gare- 11230 Chalabre

POUR :7 CONTRE:0 ABSTENTION : 0

**Association TRAVERSE 119 : 100.00 €**

Ancienne Gare- 11230 Chalabre

POUR :7 CONTRE :0 ABSTENTION : 0

**SENSATIONS PYRENEES CATHARES : 50.00 €**

124 rue Jean Jaurès-09300 Lavelanet

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Montant total des subventions 2024 est de 2 900.00€**

Ces subventions sont votées une par une à main levée.

**Délibération DE\_2024\_12 : adoptée**

**Création Emploi Permanent Secrétaire Générale de Mairie (N° DE\_2024\_019)**

Cette délibération annule et remplace la délibération DE-2024-015 pour erreur matérielle de plume

**Délibération DE\_2024\_19 : adoptée**

**Vote Budget Principal Camon 2024 (N° DE\_2024\_013)**

Madame La Maire donne lecture du budget principal 2024

La section de fonctionnement s'équilibre à 263 848.54€

La section d'investissement s'équilibre à 81 595.03€

Le budget 2024 est donc équilibré à **345 443.57€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent** le budget principal 2024 tel que présenté **votent** à l'unanimité pour le budget principal,

**Délibération DE\_2024\_013 : adoptée**

**Création Emploi Non Permanent pour accroissement temporaire d'activités (N° DE\_2024\_017)**

**Délibération portant création d'un emploi non permanent**

**Accroissement temporaire d'activité  
(article L. 332-23.1° du Code général de la fonction publique)  
(ex-article 3-I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

Le Conseil municipal de Camon

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces communaux ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent de Agent D'entretien au grade de Adjoint Technique(Indice Brut 371 Indice Majoré 369) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 semaines (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 08 avril 2024 au 30 avril 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d' Agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Délibération DE\_2024\_17 : adoptée**

**Vote des Taxes Locales 2024 (N° DE\_2024\_018)**

Cette délibération annule et remplace la délibération DE-2024-011 suite à une erreur matérielle.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales ( foncier bâti, foncier non bâti, et taxe habitation maison secondaire) afin d'élaborer le budget primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :  
de ne pas augmenter le produit attendu, soit **123 676 €**

Les taux applicables en 2024 seront donc :

- Taxe foncier bâti : 42.95 %
- Taxe foncier non bâti : 144.96%
- Taxe habitation : 8.69%

**Délibération DE\_2024\_18 : adoptée**

**Vote Budget Service Eau Assainissement 2024 (N° DE\_2024\_014)**

Madame La Maire donne lecture du budget annexe **Eau et Assainissement 2024**

La section d' Exploitation ( fonctionnement) s'équilibre à **113 851.58€**

La section d'investissement s'équilibre à **83 870.84€**

Le budget 2024 est donc équilibré à **197 722. 42€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal  
**approuvent** le budget annexe Eau et Assainissement 2024 tel que présenté  
**votent** à l'unanimité pour le budget annexe Eau et Assainissement ,

**Délibération DE\_2024\_14 : adoptée**

Sylvie CZECZOTKA  
Président de séance



Julien MERLOS  
Secrétaire de séance

